

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 19 mai 2022

Labellisation d'une "Cité éducative" à Villefontaine et l'Isle-d'Abeau

Le Gouvernement valide ce mois-ci la labellisation "Cité éducative" de Villefontaine et l'Isle-d'Abeau.

La labellisation "Cité éducative" est accordée aux quartiers Saint-Hubert, Saint-Bonnet et Les Roches de l'Isle-d'Abeau et à la commune de Villefontaine. Cette labellisation intervient suite à la mobilisation des services de l'État, du Rectorat et des communes pour « conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles, dans une optique d'égalité des chances. Il s'agit d'obtenir un effet de levier sur les territoires concernés en accompagnant tout particulièrement les jeunes dès l'âge scolaire ».

Pour déployer concrètement le projet, les communes sont dotées de 400.000€ annuels pendant trois ans dès le 30 juin 2022, et de l'appui des services de la préfecture, des services académiques, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Les communes et collectivités contribuent pour un montant de même niveau.

La « Cité éducative » de l'Isle-d'Abeau et Villefontaine

l'Isle-d'Abeau : 886 collégiens (2 collèges), 2046 écoliers (9 écoles) et 405 lycéens (1 lycée).

Villefontaine : 802 collégiens (2 collèges), 1696 écoliers (9 écoles) et 562 lycéens (1 lycée).

Les 5 axes stratégiques co-élaborés par la préfecture, les services académiques et les collectivités territoriales mobilisées :

1. Favoriser une culture commune entre tous les acteurs d'une communauté éducative renforcée permettant la continuité des parcours tout au long de la vie de l'enfant et du jeune.
2. Assurer la construction de futurs citoyens en tant qu'individus éclairés.
3. Favoriser l'épanouissement et l'ambition de l'enfant et du jeune dans un environnement apaisé.
4. Favoriser l'ambition, la réussite et l'insertion professionnelle de l'enfant et du jeune.
5. Renforcer l'exercice de la fonction parentale dans l'accompagnement du parcours des enfants et des jeunes de la cité.

Le dispositif Cités éducatives

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les

quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants. Tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire sont fédérés dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Au-delà des dispositifs et moyens mis en œuvre, seule une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs, peuvent contrer les logiques de ségrégation et de décrochage à l'œuvre dans les grands quartiers à mixité sociale limitée. Ainsi, trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour les 0-25 ans des quartiers concernés : conforter le rôle de l'école ; promouvoir la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles.

www.citeseducatives.fr

Contacts presse

Rectorat de l'académie de Grenoble

Odeline Fayant - Chargée de communication académique

06 29 67 54 64 - presse-com@ac-grenoble.fr

Préfecture de l'Isère

Anne-Gaëlle Fonthieure – Cheffe du bureau de la communication interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr